

Liste rues et sites -extinctions phase II – à compter du 15 décembre au soir

- **Minuit-5h / zones résidentielles (rose sur la carte)**

Quartier du Québec

- Airborne (Rue de la 6^e)
- Caribou (Rue du)
- Champlain (Rue Samuel de)
- Chapdelaine (Rue Maria)
- Chêne (Place du)
- Espérance (Rue de l')
- Hauts-Bords (Avenue des): entre les entrées de quartiers du Québec et du Vermont
- Howard (Impasse du Major)
- Langlois (Rue Marguerite)
- Malbaie (Rue de la)
- Mallard (Impasse)
- Martin (Rue Abraham)
- Montcalm (Avenue)
- Patin (Rue Albert)
- Rouillière (Rue Edmond)
- Tonga (Impasse)
- Turgis (Rue Marie-Thérèse)
- *Chemin des écoles Champlain/Buquet*

Lotissement de la Liberté

- Avenue Albert Godard
- Rue Armand Hiaux
- Rue Léon Labalette
- *Chemin piéton Godard/Trois rivières*

Le Buquet

- Arosca (Rue)
- Baussard (Rue J.B.)
- Buissonnier (Chemin)
- Chauvin (Rue Pierre de)
- Essoméric (Rue)
- Harris (Rue Clive)
- Labrador (Avenue du) : abords du Lycée A.Sorel
- Leclerc (Avenue Léon)
- Buquet (Chemin du) (Voie Communale n°1 du Nouveau Monde à Honfleur, dite) : de l'intersection Buquet/Cartier/Hauts Bords/Piron à l'intersection Le Danois/Thierry
- Piron (Avenue de la Brigade)
- Thierry (Rue Charles)
- *Intersection Buquet/Cartier/Hauts Bords/Piron*
- *Intersection Cartier/Godard/Labrador*

- *Parking Collège A.Allais*
- *Chemin des écoles Champlain/Buquet*
- *Chemin piéton de Gonneville*
- *Chemin des écoles Buquet/Haut Canteloup*
- *Chemin des écoles Monet/Canteloup*
- *Terrains de sport du Canteloup*

Lotissement du Labrador

- *Baleiniers (Avenue des)*
- *Calfats (Impasse des)*
- *Kayaks (Rue des)*
- *Radoud (Impasse du)*
- *Tadoussac (Rue de)*

Laurentides

- *Bellefeuille (Rue de)*
- *Boisbriand (Impasse de)*
- *Ecorces (Impasse des)*
- *Erables (Rue des)*
- *Saint-Laurent (Avenue du)*
- *Sainte-Anne des Lacs (Rue)*
- *Sainte-Agathe des Monts (Rue de)*

Zone Entrée par Equemaerville>Vieux Bassin

- *Abreuvoir (Chemin de l') : hors voie privée*
- *Bataille (Rue du Clos de la)*
- *Bouloir (Le)*
- *Bouloir (Le Petit)*
- *Bourdet (Rue) : côté droit du 60 à 90, côté gauche du 47 au 65*
- *Buttes (Rue des)*
- *Denis (Rue Jean)*
- *Desgarceaux (L'impasse)*
- *Dubourg (Rue Alexandre)*
- *Manuel (Cours Albert)*
- *Monts (chemin des) "chemin de la Charrière Bourdet"*
- *Régnier (Rue Henri de)*
- *Saint-Nicol (Chemin)*
- *Saint-Nicol (Rue)*
- *Sente aux Ladres*
- *Sorel (Place Albert)*
- *Varets (Allée des)*
- *Varets (Chemin des)*
- *Varets (Clos des)*
- *Verdun (Rue de)*
- *Vert Galant (Clos du)*
- *Rue et Parking Guillaume de Beaulieu*
- *Parking Saint-Nicol*
- *Entrée Parking Haut Vert Feuillage*

- *Entrée Roulage Saint Nicol*

Zone Entrée par Vasouy > Vieux Bassin

- Albert 1er (Rue) : le 11
- Allais (Rue Alphonse) : du 2 au 26
- Barbel (Rue) : côté droit du 4 au 12, côté gauche du 9 au 27
- Beudelaire (Rue Charles)
- Boulanger (Rue)
- Bucaille (Rue)
- Capucins (Rue des)
- Delarue Mardrus (Rue Lucie)
- Doublet (Rue Jean)
- Grâce (Rue Charrière de)
- Homme de Bois (Rue de l') : côté droit du 58 au 60, côté gauche du 39 à 53
- Marais (Route Adolphe)
- Marches (ruelle des 36)
- Neubourg (impasse du)
- Puits (Place du)
- Puits (rue du)
- Puits (Rue Charrière du)
- Sainte-Catherine (Place) : le 26
- Saint-Jean (venelle) : le haut
- Trouville (Route de)
- Varin (Rue)

Zone Entrée par Le Poudreux>Vieux Bassin

- Lepaulmier (Quai) : du 4 au 22
- Renouf (Route Emile) : côté droit du 2 à l'intersection Renouf/Canteloup, côté gauche du 1 au 34
- Revel (Route Jean)
- Saint-Léonard (Rue) : côté droit du 68 au 106, côté gauche 71 au 101
- Vannier (Rue)
- Vienne (Cours Jean de) : les deux côté du rond point du port au Poudreux, 1 côté du rond point Carnot au rond point du port direction Le Poudreux.
- Villey (Rue)
- *Résidence Frédéric Sauvage*
- *Résidence Les Vergers Saint-Léonard*
- *Entrée parking Bassin du Centre côté Lepaulmier*
- *Petit Parking du Bassin du Centre*

- **Extinction 23h-6h du matin à compter du 15 décembre au soir (en bleu sur la carte)**

Ecoquartier - Les Monts de Gonneville

- Bégourat (Impasse)
- Boussole (Sente de la)

- Port-Royal (Rue de)
 - Tessouat (Impasse)
 - Wörth (Rue de)
-
- **Extinction 23h-6h du matin depuis le 15 octobre (en bleu sur la carte)**
 - *la Jetée de l'Ouest*
 - *les parkings situés sur le Mole en bordure du site Natura 2000 du Bassin des Chasses*